



L'an deux mille vingt-cinq le 6 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. THOURON Jean Marc - M. BARTHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina -M. MATHEY Dominique - M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre

Procurations : M. RAKOTONDAMANITRA à M. BARTHELEMEY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GAY Gérard à M. THOMAS Claude – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis

Excusé(s) : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 40

Date d'affichage : 13 novembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre :

Absentions :

RESSOURCES HUMAINES

38_11_2025

Convention de mise à disposition de services entre la CCSGC et le PETR du Val de Lorraine

Claude THOMAS, Président, rappelle la nécessité, actée lors de son Débat d'Orientations Budgétaires 2025, d'orienter l'action du PETR vers l'émergence de projets, en réduisant la charge administrative au profit de l'accompagnement des projets de territoire.

En conséquence, il a été convenu que chacune des quatre intercommunalités le composant mettra à disposition une partie de ses ressources, selon les modalités inscrites dans la convention jointe à la présente délibération.

Concernant la CCSGC, c'est le service communication qui sera mis à contribution afin de réaliser les missions suivantes :

- Conception et réalisation de supports de communication
- Appui aux relations presse
- Coordination des campagnes de communication

Claude THOMAS demande au conseil communautaire de valider la convention de mise à disposition de services permettant cette contribution, et de l'autoriser à la signer.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de mise à disposition de services entre la CCSGC et le PETR du Val de Lorraine telle qu'annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer cette convention,